

# Samedi 8 décembre à 10H00 devant la préfecture POUR LA DÉFENSE DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT DU 9 DÉCEMBRE 1905

*Les associations et organisations laïques de Vendée* (à l'initiative de Ligue de l'Enseignement-FOL Vendée, Libre Pensée Vendée, Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Vendée, le Carrefour Départemental d'Action Laïque de Vendée... ) ont pris connaissance des déclarations du Président de la République et de ministres devant les représentants de différents cultes :

Le **20 juin 2017**, le Président de la République **Emmanuel Macron** devant le **Conseil Français du Culte Musulman**; le **12 juin 2018**, ce sont **Gérard Collomb** et **Edouard Philippe** au dîner de rupture du jeûne du *Ramadan*; le **22 septembre 2017**, à l'Hôtel de ville de Paris, le Président de la République pour le 500e anniversaire de la **Réforme** devant « *Protestants 2017* »; le **21 décembre 2017**, lors de la réunion des responsables religieux à l'Élysée, c'est au tour du ministre de l'Éducation nationale, **Jean-Michel Blanquer**; le **9 mars 2018**, Emmanuel Macron a aussi honoré le dîner du **Conseil Représentatif des Institutions Juives de France**. En juin 2018, **Emmanuel Macron** est allé à Rome pour recevoir le titre de *proto-chanoine d'honneur de Saint-Jean-de-Latran*, marquant ainsi la déférente subordination de l'État français au Vatican.

**Mais la plus inquiétante, par les indications qu'elle porte sur la conception des relations entre l'État et les différents cultes, est la déclaration du président le 9 avril 2018, devant la Conférence des évêques catholiques de France, au Collège des Bernardins, où il s'est prononcé pour « la réparation du lien abîmé » entre l'Église catholique et l'État.**

Or ces relations sont fixées par les dispositions de la loi du 9 décembre 1905, dite de Séparation des Églises et de l'État. C'est pourquoi la République est laïque selon l'article 1er de la Constitution qui précise : "Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion" .

**L'État ne doit financer aucun culte. L'État ne doit pas intervenir dans leur fonctionnement.**

**La liberté de conscience est assurée à tous. Le libre exercice des cultes est garanti.**

C'est l'inverse du Concordat napoléonien qui *reconnaissait quatre cultes* et les finançait avec l'argent de tous les contribuables (régime maintenu en Alsace-Moselle).

La remise en cause de la loi de Séparation est à craindre. Il est temps de réaffirmer sa force, les garanties qu'elle procure à tous.

**NON** monsieur le président de la République, le lien avec l'Église (et les cultes en général) n'a pas été abîmé ! Il a été rompu en 1905. **Ne touchez pas à la loi de Séparation!**

C'est pour maintenir cette loi et les libertés qu'elle procure que les organisations et associations laïques de Vendée appellent les citoyens et les citoyennes à se rassembler devant la préfecture le samedi 8 décembre à 10 H, une audience est demandée au Préfet au cours de laquelle sera abordée la situation en Vendée

Elles invitent à participer aux différentes manifestations de la semaine de la Laïcité\*

Les organisations :

